

Le point de vue des animaux

Mathieu Arsenault

Number 309, Fall 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/79186ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Arsenault, M. (2015). Le point de vue des animaux. *Liberté*, (309), 15–16.

MATHIEU ARSENAULT

DOCTORAK, GO !

Le point de vue des animaux

L'éthique animale est une occasion de repenser l'universel libéral.

LES CHANGEMENTS dans la sensibilité ne sont pas toujours faciles à percevoir. Mais s'il arrive qu'on puisse en identifier un et l'isoler suffisamment pour en faire un sujet de réflexion, on peut être certain alors de saisir quelque chose de pertinent pour comprendre une époque. Il me semble que la question du droit des animaux, issue principalement des courants de pensée végétariens et véganes, comme de l'éthique animale permettent la réflexion à propos de la nôtre.

La volonté d'étendre le droit aux animaux touche en premier lieu les rapports que l'humanité entretient avec eux, les conditions dans lesquelles ils sont tenus, la protection des milieux dans lesquels ils vivent et la question de leur consommation. À l'heure actuelle, les animaux ont en général le statut de propriétés alors qu'une partie de plus en plus grande de la population ressent un malaise face à cette assimilation de l'animal à un objet et serait plutôt en faveur de leur donner le statut de personnes légales. La volonté de modifier le droit pour y inclure les animaux aurait donc des incidences autant sur l'industrie de la viande que sur le commerce et la possession d'animaux de compagnie. La notion de cruauté à l'égard des animaux se trouverait ainsi plus fortement inscrite dans le droit, rendant, par exemple, non seulement illégal mais criminel le gavage d'oies et de canards, les « usines à chiots », mais aussi, à terme, tout abattage d'animaux pour la consommation, si tant est que cette sensibilité qui se développe devienne dominante dans les prochaines dizaines, centaines, voire milliers d'années. De telles idées ont tout pour choquer présentement, mais elles font lentement leur chemin, comme l'abjection que représente l'esclavage a fait son chemin depuis des centaines d'années.

Mais, pour notre époque, la question du droit des animaux a d'emblée quelque chose de similaire avec la

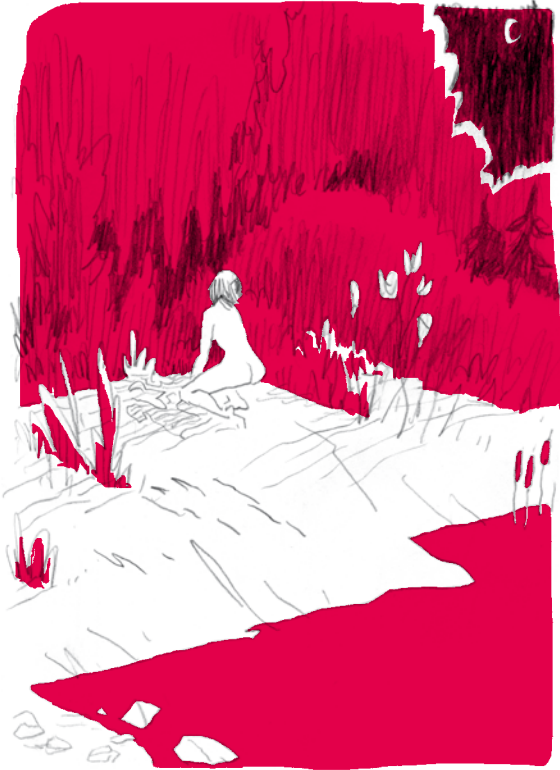
volonté d'étendre l'universalité du droit caractéristique de la pensée libérale au ^{xx}e siècle. Les femmes, les enfants, les minorités ont tous grandement bénéficié de cette extension de l'universel, en même temps cependant que cette question de l'universalité en tant que telle commençait à poser problème. Car toute pensée qui établit comme première l'universalité par rapport à la diversité arrive difficilement à faire l'économie des singularités qu'elle accueille à mesure de la généralisation de cette universalité. Et si des injustices devenues intolérables ont pu être réparées lorsqu'on a permis aux femmes, aux enfants et aux minorités d'accéder à l'universalité des droits, quelque chose est cependant chaque fois demeuré impensé quant à l'altérité irréductible de chacun de ces groupes. Le concept libéral d'universalité n'a pu depuis que refouler cet impensé réapparaissant chaque fois qu'un crime sordide cible un groupe particulier ; sont alors mises de l'avant l'abjection absolue et l'humiliation plutôt que le gain personnel. Les crimes antisémites, la violence ciblant les femmes aussi bien que le viol ou le trafic d'enfants forment, avec les réactions révoltées de la population qui les accompagnent, le récit du refoulement tourmenté de toute une civilisation prisonnière d'un concept d'universel qui n'a pas la capacité de reconnaître l'altérité comme altérité.

La question du droit des animaux constitue le plus récent chapitre de cette histoire de la pensée libérale universalisante. Et comme la question qu'il pose est encore en jeu, qu'elle appartient à notre époque, peut-être peut-on profiter du prétexte pour réfléchir non pas d'une manière libérale et rationaliste sur les modalités d'accueil de l'animal sous la coupole de l'universel, mais de voir de quelle manière l'idée d'universel sur laquelle se fonde le droit libéral peut être affectée par l'arrivée éventuelle de l'animal. Au premier plan se trouve l'idée d'individu, placée au cœur du droit. Jusqu'à maintenant, le principe d'égalité universelle a été fondé sur la reconnaissance d'une nature partagée par le genre humain, et ce, d'une manière qui précède absolument toutes les variations possibles ; variations de genre, de culture, d'origine géographique, de développement intellectuel, etc. Une conception du libre arbitre et du sujet qui en dispose se trouve enveloppée dans cette idée qui trouve ses racines dans la pensée du ^{xviii}e siècle.

Mais force est de constater que la sensibilité à la source de la question du droit des animaux ne relève pas de cette conception du sujet humain, mais d'un tout autre rapport fondé sur la notion de *sentience*, c'est-à-dire la capacité de ressentir la douleur comme le plaisir, une capacité que partagent autant les humains qu'une grande partie des animaux, même s'il existe une variation de degrés dans l'intensité de cette capacité. Reconnaître qu'un animal peut éprouver comme nous la douleur et la peur fonde l'idée de cruauté et force à lui reconnaître le droit de vivre dans des conditions acceptables. En regard de la conception admise du sujet, le plus intéressant dans l'idée de *sentience* se trouve peut-être dans l'abandon de ce lien qui unissait conscience de soi, raison et entendement. L'animal à qui on reconnaît une vie intérieure n'est pas tenu, comme c'était le cas dans

la pensée classique, d'avoir accès à la pensée abstraite ou désintéressée pour avoir un statut égal à l'humain.

Qu'en est-il alors de la séparation faite depuis l'Antiquité entre l'humain et l'animal? La sensibilité à l'origine de l'éthique animale donne à penser qu'il n'y aurait qu'une différence de degré de l'humain au dernier animal capable de ressentir la douleur et qui, selon certaines



Le son d'une mélodie nunuche interrompt le silence.
Marie-Claude mit quelques secondes à identifier la
publicité du magasin d'ameublement.

recherches, pourrait être aussi peu complexe qu'un mollusque. Existe-t-il dans la pensée un tel concept permettant d'établir ce lien de degré en degré? On peut interpréter de cette manière ce que Leibniz dit de la monade. La monade recoupe tout le vivant, des plantes aux humains, et se caractérise par une capacité de plus en plus complexe de perception. L'animal possède un point de vue sur le monde, mais il ne perçoit qu'une partie seulement de ce que le point de vue de l'homme lui permet de connaître depuis son point de vue à lui, puisque la connaissance donne à voir les concepts et l'harmonie du monde. La plante elle-même, dans la conception leibnizienne, perçoit quelque chose, ne serait-ce que la direction d'où provient la lumière.

Leibniz, cependant, ne s'attache pas à cette détermination et réaffirme rapidement la prépondérance qu'occupe l'âme humaine, seule capable de volonté, sur la capacité de percevoir des plantes et l'âme des animaux. La monade ne fonde ni droit, ni subjectivité, mais Leibniz s'en sert pour établir que l'animal se trouve par rapport à l'homme dans

la même position que l'homme par rapport à Dieu, qui lui seul perçoit les causes premières et, par là, la totalité du monde, perception ultime qui échappe à l'homme. Cette idée de la monade comme détermination du vivant, fondée sur une augmentation graduelle des capacités de percevoir, a tout pour fasciner. D'une part, elle permet de penser une conception du sujet fondamentalement nouvelle, enveloppée dans cette sensibilité qui nous fait percevoir, dans les yeux des animaux, une vie intérieure semblable à la nôtre. Mais d'autre part, cette conception du sujet permet de développer une pensée qui dépasse de beaucoup les considérations pour une éthique animale et l'extension aux animaux de l'universalité du droit libéral.

De quoi aurait en effet l'air un monde où le sujet est fondé avant toute autre chose sur sa capacité à percevoir le monde? Si l'idée de *sentience* s'arrête au milieu du règne animal, c'est parce que l'idée de souffrance permet encore une éthique alimentaire. Mais l'idée de monade perceptive parcourt, quant à elle, tout le spectre du vivant et donne à penser une éthique du vivant à portée environnementale plus vaste que d'aucuns appellent, mais qui se trouve encore au-delà de toutes les possibilités offertes par le modèle politique duquel nous sommes prisonniers.

Mais pourquoi s'arrêter au vivant? Fonder le sujet sur une capacité singulière de percevoir le monde permettrait aussi de l'étendre à des objets qui excèdent l'ordre du vivant. On pourrait ainsi imaginer un « sujet de la science », c'est-à-dire accorder une forme de subjectivité à un ensemble de dispositifs de discours construisant un point de vue sur le monde. Pourquoi? Pour reconnaître en la science la singularité de l'expérience devant laquelle elle nous place, mais dont nous ne pouvons pas faire l'expérience nous-mêmes. Les données scientifiques nous placent devant une durée qui excède de beaucoup la durée totale du vivant et la distance qu'il serait possible de parcourir dans l'espace. S'il existait une chose telle qu'un sujet de la science, qui nous placerait devant une expérience de l'espace et du temps qui nous excède, nous devrions réfléchir à la singularité de l'expérience humaine. Elle n'aurait plus rien de l'immédiateté empirique des sens, et la sensation de durée chère à Bergson et à Heidegger ne serait qu'une expérience possible parmi d'autres. La sensibilité contemporaine a déjà commencé à prendre acte de ce déplacement de l'expérience humaine dans l'ordre des expériences possibles. Un Soleil en surchauffe aura fini de brûler la Terre d'ici un ou deux milliards d'années, et en 2015, environ 321 millions de bœufs, de vaches, de veaux auront vécu leur dernier jour dans un enclos d'abattoir, sans que nous sachions encore si l'angoisse de chacun d'eux est comparable à celle du condamné à mort. Nous sentons que tout cela est étrange, irréel et alarmant, mais nous n'avons pas encore de concepts pour formuler notre malaise. **L**

Mathieu Arsenault est auteur et critique. Il anime le blogue *Doctorak Go!* depuis novembre 2008. Son dernier livre, *La vie littéraire*, est paru au Quartanier en avril 2014.